

### **Délibération n°2023-53**

**Le Conseil d'Administration, en sa séance du 23 juin 2023,  
sous la présidence de Madame Nathalie DOMPNIER, Présidente**

**Vu** les articles L712-2 et L712-3 du code de l'éducation ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2022-15 du 14 mars 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;

**Vu** le Guide des règles d'achat applicables à l'Université Lumière Lyon 2 (délibération n°2023-37 du 26 mai 2023) ;

**Vu** la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent du réseau RUE en vue de l'acquisition de fournitures, services ou travaux (Réseau des Universités et Etablissements des acheteurs),

#### **Prend la délibération suivante :**

**Objet : Approbation du lancement et de la signature d'un marché public de fournitures d'objets publicitaires courants, textiles et papeterie**

#### **Contexte de la délibération :**

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du code de la commande publique, l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Claude Bernard Lyon 1 ont décidé de constituer un groupement de commandes afin de renouveler conjointement leurs accords-cadres relatifs à la fourniture d'objets publicitaires. L'université Lumière Lyon 2 est désigné coordonnateur du groupement en charge de la procédure de passation de cet accord cadre. Chaque membre du groupement gère l'exécution intégrale de son contrat.

Le cumul des maximums annuels en valeur des deux établissements pour la durée totale estimée de l'accord-cadre (4 ans) est de : 2 020 000,00 Euros HT

Les membres du conseil d'administration approuvent les caractéristiques essentielles du marché telles que définies ci-dessous :

#### **A) La consultation pour la période 2023/2027 se décompose en 3 lots (juridiquement distincts) :**

- lot 1 : fourniture d'objets publicitaires courants (Stylos, crayons, électronique divers type clé USB, mugs, gourdes, sacs et autres accessoires) ;
- lot 2 : fourniture d'objets publicitaires textiles (T-shirts, sweats, polos, vestes type « doudoune », gilets de sécurité et autres articles) ;
- lot 3 : fourniture d'objets publicitaires papeterie – carnets (carnets de différents formats et différents types de reliures). Nous précisons qu'en vertu des articles L. 2113-12 du code de la commande publique et L. 5213-13-1 du code du travail, ce lot 3 est réservé à des entreprises adaptées qui emploient des travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Pour chaque lot, les critères relatifs à l'attribution des accords-cadres sont les suivants :

Critères de choix des offres	Pondération
<p><b>Critère n°1 : prix (commande masquée représentative des consommations annuelles des établissements et permettant de mettre en lumière les prix du BPU par rapport aux besoins à satisfaire)</b></p>	<p><b>50 %</b></p>
<p><b>Critère n°2 : valeur technique</b></p> <p>Sous-critères</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Performance et qualité des produits 10 %</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie employée pour satisfaire aux différentes techniques de marquage prévues au BPU : 3 %</li> <li>- Qualité technique des produits sur la base des fiches techniques des produits initiaux avant marquage ou transformation : 4 %</li> <li>- La traçabilité : lieu de fabrication, de confection, de marquage et de finition / la méthodologie mise en place pour permettre à l'Université de s'assurer de la traçabilité des produits et prestations prévues au BPU: 3 %</li> </ul> </li> <li>• <u>Gestion des commandes et suivi des stocks, site internet 15 %</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du stockage (zone tampon) des objets publicitaires chez le fournisseur : 3 %</li> <li>- Dispositif de préparation et de livraison des commandes (traitement administratif, adressage, conditionnement et emballage des documents, dépôt poste et transporteur, affranchissement/acheminement des documents) : 3 %</li> <li>- Méthodologie mise en place pour assurer le service après-vente, protocole et délais de reprise et d'échange des fournitures livrées en cas d'erreur : 2 %</li> <li>- Reporting financier pour les consommations : 2 %</li> <li>- Ergonomie et accessibilité du site en ligne jugées sur la base d'un banc d'essai : 2 %</li> <li>- Délais de livraisons des fournitures : 3 %</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>25 %</b></p>
<p><b>Critère n°3 : performances environnementales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité et méthodologie du titulaire pour effectuer des livraisons en mobilité durable sur les sites de Lyon, Bron et Villeurbanne : 5 %</li> <li>- La gestion de la reprise et valorisation des objets non utilisés, périmés ou dégradés par le temps : 5 %</li> <li>- Qualités environnementales des produits et matériaux utilisés dans les différentes gammes : 10 %</li> <li>- Méthodologie prévue par le soumissionnaire pour limiter l'empreinte environnementale des emballages : 5 %</li> </ul>	<p><b>25 %</b></p>

B) Les caractéristiques essentielles du marché public sont les suivantes :

- Marchés de fournitures courantes.

- Procédure : procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2120-1 3°, L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique
- Technique d'achat : : accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles R.2162-7 à R.2162-14 du code de la commande publique.
- Variante : pas de variante exigée ni de variante libre autorisée.
- Prestation supplémentaire éventuelle : aucune.
- Clauses de réexamens prévues au contrat :

Chaque année avant la date anniversaire du contrat, une révision du bordereau des prix unitaires (BPU) pourra être mise en œuvre par les parties à la demande de l'acheteur dans l'objectif de renforcer le caractère écologique et responsable des produits listés et/ou d'identifier de nouveaux besoins récurrents non listés au BPU et/ou de transférer tout ou partie des références de stylos à bille du lot n°1 "Objets publicitaires courants" vers le lot n°3 "Objets publicitaires papeterie - carnets", permettant ainsi d'augmenter et/ou de diversifier la part des achats en réservation. Dans ce contexte, le titulaire du lot n°1 renoncera obligatoirement à toute exclusivité sur les références susmentionnées au profit du titulaire du lot n°3.

Enfin, en cas d'évolution technique et technologique de certaines références du BPU, les parties pourront s'accorder à tout moment sur le principe d'une substitution des produits venant en remplacement de ceux initialement prévus au BPU. Le prix de ces nouveaux matériels, dont les performances doivent être au moins équivalentes, sera au plus : égal à celui des produits auxquels ils se substituent.

Ces évolutions feront l'objet d'un écrit qui, en fonction de la modification envisagée, prendra la forme d'un avenant entre les parties.

- Montant des contrats pour l'Université Lyon 2 :

- Lot n°1 « fourniture d'objets publicitaires courants » : sans minimum annuel en valeur et avec un maximum annuel en valeur de 150 000 € HT ;
- Lot n°2 « fourniture d'objets publicitaires textiles » : sans minimum annuel en valeur et avec un maximum annuel en valeur de 50 000 € HT max/an ;
- Lot n°3 « fourniture d'objets publicitaires papeterie - carnet » : sans minimum annuel en valeur et avec un maximum annuel en valeur de 7 500 € HT max/an.

- Montant des contrats pour l'Université Claude Bernard Lyon 1\* :

- Lot n°1 « fourniture d'objets publicitaires courants » : sans minimum annuel en valeur et avec un maximum annuel en valeur de 160 000 € HT ;
- Lot n°2 « fourniture d'objets publicitaires textiles » : sans minimum annuel en valeur et avec un maximum annuel en valeur de 130 000 € HT max/an ;
- Lot n°3 « fourniture d'objets publicitaires papeterie - carnet » : sans minimum annuel en valeur et avec un maximum annuel en valeur de 7 500 € HT max/an.

\*chiffres transmis par le service achat de l'Université Lyon 1

- Lieux de l'exécution :

- Campus Porte des Alpes et ses sites extérieurs ;
- Campus Berges du Rhône et ses sites extérieurs
- Campus université Claude Bernard Lyon 1 et ses sites extérieurs.

- Durée de l'accord-cadre :

Les présents accords-cadres sont passés à compter de leurs notifications pour une durée d'un an et seront reconduits tacitement par période successive de 1 an dans la limite de 3 reconductions sauf dénonciation par le pouvoir adjudicateur.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 24

Dont :

Pour : 22

Contre : 2

Abstention : 0

Fait à Lyon, le 27 juin 2023,  
La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université au plus tard le 30 juin 2023

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.

- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 30 juin 2023